

Délibération n°4	Conseil Municipal du 13 mars 2017
Service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 - Finances/subventions
Objet : TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMENAGEMENT DE L'HYPER CENTRE	
Rapporteur : Mr le Maire	
Synthèse de la délibération :	TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMENAGEMENT DE L'HYPER-CENTRE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire informe les Membres présents que l'Etat, dans le cadre de la loi de finances 2017, a reconduit le soutien à l'investissement local aux Communes ainsi qu'aux établissements publics à fiscalité propre.

Dans le cadre de cette aide à l'investissement, une enveloppe est destinée à financer les projets en faveur de la revitalisation des bourgs centres et des villes moyennes

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de l'espace public afin de favoriser la redynamisation du centre ville,

Considérant que ces travaux permettront par ailleurs la mise aux normes des trottoirs et voirie et d'améliorer la qualité de vie des usagers de la Commune,

Considérant que ces aménagements auront un effet structurant sur l'attractivité du territoire,

Considérant qu'un programme de voirie a été défini sur les secteurs suivants :

PERIMETRE	DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT HT
Rue Maurice Raphaël	Mise à niveau des trottoirs et de la voirie (voirie, eaux pluviales...)	COUT ESTIMATIF..... 613 865 €
Rue de Montreuil	« «	COUT ESTIMATIF..... 325 974 €
		TOTAL ESTIMATIF..... 939 839,00 €

Considérant que ces opérations peuvent bénéficier du fonds de soutien à l'investissement local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver les travaux d'aménagement de voirie tels que repris ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum, au titre du soutien à l'investissement public local des Communes.

La délibération est adoptée par **30 voix pour et 2 abstentions.**